

*Ajournement du 25 août 2008*

*À cet ajournement tenu le vingt cinquième jour du mois d'août de l'an deux mille huit, étaient présents, Monsieur Yvan Leblond, maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil.*

*Monsieur Clément Marcoux (absent )  
Monsieur Clément Roy  
Monsieur Johnny Carrier*

*Monsieur Ghislain Pouliot  
Monsieur Claude Poulin  
Madame Myriam Drouin*

*Madame Nicole Thibodeau, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présente.*

***Journée d'enregistrement***

*Une journée d'enregistrement s'est tenue lundi le 25 août à l'Hôtel de Ville situé au 1070 route du Président-Kennedy concernant le règlement d'emprunt numéro 227 pour l'achat du terrain et bâtiment situé au 1010 route du Président-Kennedy n'excédant pas 150 000 \$. ( Manoir Atkinson ). Aucune personne ne s'est présentée pour s'opposer à ce règlement.*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2352-08-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le règlement numéro 227 est approuvé considérant qu'aucune personne ne s'est présentée à la journée d'enregistrement tenue le 25 août 2008 au bureau municipal.*

***Avis de motion***

Avis de motion 228

*Avis de motion est donné par la conseillère Myriam Drouin qu'un règlement portant le numéro 228 et ayant pour objet un règlement imposant le tarif du 9-1-1 aux entreprises de service local concurrentes (ESLC), sera présenté lors d'une prochaine assemblée.*

***Ouverture des soumissions pour la 2<sup>e</sup> phase du Développement de la Chaudière.***

*Deux (2) soumissions nous sont parvenues :*

***1- Constructions Ed-Guy Inc. pour un montant de 1 419 830,14 \$***

***2- Wilfrid Allen pour un montant de 1 443 664,48 \$***

***Mandat à BPR – infrastructure***

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2353-08-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accorder le mandat à BPR –infrastructure pour :*

- Modifications à la demande de CA au MDDEP*
- Modifications des plans et devis demandées par la Municipalité*
- Coordination avec l'arpenteur pour définir les nouvelles emprises des rues*

- *Soutien technique pour la gestion de l'appel d'offres*
- *Analyse des soumissions et recommandation*

***Taxe fédérale d'accise sur l'essence***

*ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux Municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;*

*ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2354-08-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que la Municipalité s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;*

*QUE la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;*

*QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du 25 août 2008 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;*

*QUE la Municipalité s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par le présente résolution.*

***Demande des résidants de la rue Giguère ( entretien des chemins d'hiver )***

*CONSIDÉRANT la demande des résidants de la rue Giguère pour effectuer l'entretien des chemins d'hiver;*

*IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Poulin*

2355-08-08

*ET RÉSOLU UNANIMEMENT que les membres du Conseil ont pris la décision de ne pas faire l'entretien des chemins d'hiver de la rue Giguère, étant une rue privée.*

***Avis de motion***

*Avis de motion 229* *Avis de motion est donné par le conseiller Claude Poulin qu'un règlement d'emprunt portant le numéro 229 ayant pour objet un amendement au règlement d'emprunt numéro 220 concernant une modification à l'article numéro 2 et l'article numéro 3, pour la continuité de la 2<sup>e</sup> phase du Développement de la Chaudière selon un nouvel estimé pour un montant de 1 655,000 \$ sera présenté lors d'une prochaine assemblée.*

*N'ayant plus rien à discuter, la levée de l'assemblée est proposée par le conseiller Claude Poulin à 19 :22 hres.*

*Yvan Leblond, maire*

*Nicole Thibodeau, dir.-gén. & sec.-trésorier*